



**COURCHEVEL**  
SAVOIE - FRANCE

## REUNION PUBLIQUE ADRESSAGE

Jeudi 14 janvier 2016

Une quarantaine de personnes a assisté à la réunion publique consacrée à la présentation du déploiement du nouveau plan d'adressage sur la commune.

**Philippe Mugnier, Maire de la commune, a introduit la réunion** en rappelant les modalités de mise en œuvre de ce projet, débuté il y a deux ans. Une Commission mixte, composée d'élus et d'habitants, a participé activement à la mise en place de ce nouveau plan d'adressage. Un dispositif indispensable pour une bonne orientation des services de secours en cas d'urgence médicale, ou tout simplement pour une livraison de courrier ou colis.

Le Maire a par ailleurs ouvert une parenthèse pour expliquer les nombreuses prises de contacts entre les services municipaux et ceux de la Poste, suite à la constatation ces derniers mois, d'une forte dégradation du service de distribution du courrier sur la commune.

**Armelle Boudon Cluzeau, chef du projet Adressage, a ensuite présenté le dispositif.**

*Le diaporama est téléchargeable sur le site internet de la Mairie.*

Armelle Boudon Cluzeau a rappelé les différentes étapes du projet (choix d'un prestataire pour l'accompagnement technique, constitution de la Commission Adressage, campagnes sur le terrain...).

Elle a ensuite expliqué les modalités de diffusion des nouvelles adresses. Deux agents de la Police municipale seront « ambassadrices » et se rendront au domicile de tous les habitants pour les informer de leur « nouvelle » adresse (notamment n° de bâtiment). Différents documents seront également remis aux usagers à ce moment (coupon pour commander son numéro de bâtiment, fascicule pour faciliter les démarches auprès des services administratifs pour changer son adresse...). Concernant les copropriétés, la diffusion des adresses passera par les syndicats de copropriété. Les socioprofessionnels peuvent toujours bénéficier de leur boîte postale.

Attention, il ne sert à rien d'appeler la Mairie pour connaître son n° car il est possible que certains numéros aient été oubliés ou mal positionnés. Le passage des ambassadrices sur le terrain permettra de constater d'éventuelles anomalies et de procéder à des modifications au cours du processus de déploiement.

Armelle Boudon Cluzeau a ensuite présenté le format des nouvelles adresses, sur 6 lignes. Pour une bonne identification (services de secours, livraison, visiteurs...), il est fortement recommandé de suivre le format indiqué, avec mention obligatoire du numéro de bâtiment,

le lieu-dit (Courchevel Le Praz, Le Grenier...) et de mentionner le code postal 73120 ST BON TARENTEISE, seul code postal reconnu par les trieuses automatiques (Poste, transporteurs, ...). Tout autre code postal peut être utilisé (ex : 73120 COURCHEVEL), mais dans ce cas, le courrier étant trié manuellement, à « temps perdu », la personne accepte des risques d'erreurs ou de retard.

Armelle a ensuite présenté les plaques de numéro de bâtiment. Les numéros sont attribués selon un système métrique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas forcément de lien entre les bâtiments mais selon la distance par rapport au début de la rue.

Les nouvelles plaques de rue ont également été présentées avec un exemple apporté par les services municipaux.

L'ensemble des documents sont consultables sur le site de la Mairie : [www.mairie-courchevel.com](http://www.mairie-courchevel.com)

Armelle Boudon Cluzeau a également communiqué ses coordonnées pour tout besoin de renseignement : 0800 008 902 / [adressage@mairie-courchevel.com](mailto:adressage@mairie-courchevel.com)

L'ensemble des plans de ville ont ensuite été présentés de façon détaillée (hors numéros, qui peuvent encore évoluer).

## Un temps de questions-réponses était ensuite proposé...

### **« Pour les copropriétés, comment cela va se passer ? »**

*La Mairie a fait une liste de copropriétés. Armelle Boudon-Cluzeau contactera chaque syndic. Mais si vous avez des assemblées de copropriétés, n'hésitez pas à en parler.*

### **« Pour les socioprofessionnels, leur crainte est que les clients ne les trouvent pas si on perd le 73120 COURCHEVEL au profit du 73120 ST BON TARENTEISE. Que peut-on leur dire ? »**

*Nous pouvons notamment les rassurer en citant l'exemple de Serre-Chevalier. La station est sur plusieurs communes donc les établissements ont des adresses ne mentionnant pas « Serre-Chevalier ». Ca ne les empêche pas de les remplir ! De plus, dans notre commune, nous aurons toujours le nom de la station ou du hameau sur la 5<sup>ème</sup> ligne. Et Google, que nous sommes nombreux à utiliser pour nos recherches sur internet, trouvera toujours les établissements sur Courchevel, même si leur code postal est accompagné de « St bon Tarentaise. »*

### **« Les GPS vont-ils fonctionner ? »**

*Le temps nécessaire à la disponibilité de la mise à jour est très variable d'une société à une autre. L'une est déjà à jour pour la dénomination des voies (HERE.com) d'autres suivront dans l'année.*

### **« Est-ce la Poste qui impose la détermination des codes postaux ? »**

*La Poste comme d'autres professionnels de la livraison, utilise des logiciels de normalisation de l'adresse : vous le constatez lorsque vous entrez un code postal lors d'une commande sur internet et qu'un choix de communes vous est proposé (forcé). Ces logiciels se basent sur le COG, le Code Géographique Officiel.*

*Donc, non, ce n'est pas La Poste qui a imposé le 73120 ST BON TARENTEISE.*

*Cependant, nous nous renseignons sur la structure et l'organisation de ce COG et les conditions d'actualisation des codes postaux.*

**« Est-ce que la signalisation (plaques de rue) présente va être enlevée ? »**

*Oui, les anciennes plaques de rues vont être remplacées.*

**« Combien de rues ont changé de nom ? »**

*La plupart des noms de rue est conservée mais quelques-unes changent, notamment pour éviter les doublons. Et certaines voies secondaires qui n'avaient pas de nom en ont désormais un.*

*Des plans sont disponibles sur le site internet de la Mairie pour découvrir la dénomination des voies.*

*S'il y a des demandes particulières, il est également possible d'en imprimer au Centre Technique Municipal.*

**« Comment les noms de rue ont été choisis ? »**

*Les noms de rue ont été réfléchis au sein de la Commission Adressage. Souvent les choix étaient assez naturels (ex : Route du Grand Carrey). Sinon, un travail de recherche a été mené par les membres de la Commission. Pour certaines voies privées, les riverains concernés ont été associés pour choisir.*

**« Avec le système métrique, on aura donc des numéros dans les « 1000 » ? »**

*Oui, quelques uns, mais assez peu puisque cela ne concerne que les rues ou routes très longues (ex : route du Belvédère). Nous avons justement sectionné les voies les plus longues, notamment au Praz, pour éviter cela et permettre un meilleur repérage.*

**« A partir de quand les adresses vont-elles être déployées ? »**

*Les ambassadrices vont commencer leur tournée au mois de janvier, et la poursuivre jusqu'en avril. Elles commenceront par les Travers pour remonter vers Courchevel.*

*Pour la pose des plaques de rue, 2 personnes à temps plein s'occuperont de ces installations à partir de mai.*

**« Et si nous ne sommes pas là quand les ambassadrices passent ? »**

*Elles passeront en fin de journée / début de soirée. Si vous n'êtes pas là, elles laisseront les documents dans votre boîte aux lettres.*

**« Pour changer nos coordonnées sur les cartes grises, faudra-t-il aller à la Préfecture ? »**

*Le site internet de la Mairie propose de nombreux liens pour effectuer ses démarches en ligne. Si vous avez une nouvelle plaque, la Préfecture enverra juste un autocollant. Si vous avez une ancienne plaque, il faudra changer votre carte grise.*